



www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



VOUS AVEZ DIT URGENCE CLIMATIQUE ...

Depuis quelques mois, la jeune suédoise Greta Thunberg est devenue l'égérie mondiale d'une jeunesse qui en appelle à une prise de conscience du monde politique quant à l'urgence climatique. Il est donc devenu de bon ton d'en parler... alors pourquoi ne pas se plier à l'exercice.

Au niveau de notre commune, et sans vouloir bomber le torse, divers projets en lien avec la protection de la nature ont vu le jour ces deux dernières années. La mise au profil de la petite Arbogne et l'arborescence de ses berges en sont la preuve. L'achat d'une désherbeuse à eau chaude, proposé à la prochaine Assemblée communale, pour remplacer l'usage de glyphosate entre dans le même type de réflexions.

Il faut cependant bien admettre que nos démarches en ce sens pourraient être bien plus conséquentes. Mais lorsque l'on pense sauvegarde du climat et de la planète, on se voit très vite confronté à de grandes ambiguïtés, pour ne pas dire incohérences. Ceci à tous les niveaux.

Les citoyens de La Brillaz sont-ils prêts, ces prochains hivers, à ce que les routes résidentielles ne soient plus salées au risque de ne pouvoir se rendre à leur travail en temps et en heure ?

Suis-je prêt, à titre personnel, à renoncer à mes voyages outre-mer ou à passer la moitié de mes vacances à voyager en train ?

Nombre de structures voient le jour afin de proposer leurs services aux communes pour les guider vers des projets écologiques, ceci pour des montants se comptant parfois en dizaines de milliers de francs. Le citoyen toujours désireux de payer moins d'impôts est-il prêt à ce que les collectivités ouvrent leurs escarcelles à ces fins ?

Il y a quelques jours, notre quotidien préféré, La Liberté, a publié une édition « spécial climat ». Ce matin-là, mon journal me semblait bien épais par rapport à l'accoutumée. Et de constater après quelques comparaisons que son nombre de pages était supérieur de 25% à celui des éditions des vendredis précédents. Cette utilisation augmentée de papier était-elle justifiée, ou pas, pour défendre le climat ? La question reste posée !

Les problèmes climatiques sont également en lien avec une démographie galopante qui dans nos sociétés occidentales est en partie due au vieillissement de la population. Au risque de vous choquer, à vouloir vivre de plus en plus longtemps en utilisant de plus en plus de médicaments qui polluent nos eaux, ne sommes-nous pas en train de scier la branche sur laquelle les générations futures sont assises ?

En résumé, se préoccuper du climat est pour chacun d'entre nous un devoir. Il s'agit néanmoins d'un véritable exercice d'équilibre entre idéologie, humanisme, réalisme et avant tout pragmatisme.

Daniel Terrapon, Syndic

Il n'y a pas de passagers sur le vaisseau Terre. Nous sommes tous des membres d'équipage.

Marshall McLuhan



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 6 mai 2019 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2018**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Comptes 2018**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
- 4. Budget des investissements 2019 – modification**
 - 4.1. Adduction d'eau potable : Maison Rouge, réfection des sources
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Bâtiments communaux : crédit d'étude relatif à la stratégie d'utilisation
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif

- 4.3. Administration : Gestion électronique des données GED
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
- 4.4. Routes : achat d'une désherbeuse à eau chaude
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote du crédit y relatif
- 5. Election de l'organe de révision**
- 6. Divers**
 - 6.1. Projet de fusion : information

Le conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Du 29 juillet 2019 au 9 août 2019
Vendredi 16 août 2019 (pont de l'Assomption)
Du 28 octobre 2019 au 1er novembre 2019
Du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020

Pour les vacances estivales, une information complémentaire vous parviendra en temps utile.

Bilan au 31 décembre 2018		
ACTIF		
Disponibilités	CHF	762'573.90
Caisses et CCP	CHF	762'573.90
Avoir	CHF	3'381'495.28
Compte courant Etat de Fribourg	CHF	142'258.19
Débiteurs Impôts Anticipé	CHF	15.85
Débiteurs	CHF	1'260'850.21
Débiteurs Paroisse de La Brillaz acomptes versés	CHF	126'230.65
Débiteurs impôts 2008-2017	CHF	1'852'140.38
Placements	CHF	71'804.47
Placements bancaires	CHF	71'403.47
Actions et parts sociales	CHF	400.00
Immeubles Onnens	CHF	1.00
Actifs transitoires	CHF	2'576.19
Patrimoine administratif / Investissements	CHF	10'881'370.40
Terrains (en zone d'utilité publique)	CHF	282'646.20
Eau canalisations	CHF	169'955.75
STEP (canalisations)	CHF	1'189'112.90
Installations pour évacuation des ordures	CHF	307'554.95
Trottoirs	CHF	188'274.95
Routes et trottoirs Onnens	CHF	1'118'415.35
PGEE Lentigny	CHF	31'314.00
Adduction d'eau source Maison Rouge	CHF	190'631.65
Adduction d'eau Lovens 2ème partie	CHF	9'750.25
Réfection route de Lovens 01	CHF	20'800.00
Réfection captage Lentigny	CHF	243'055.45
Ouvrages de génie civil, routes	CHF	113'614.60
Ouvrages de génie civil, adductions	CHF	23'751.65
Station d'épuration et collecteurs	CHF	509'441.65
Route de Cottens	CHF	19'532.15
Evacuations eaux Meinoud + haut village LE, Grande Fin	CHF	2'434.65
Routes : génie civil	CHF	60'207.55
Ouvrage génie civil : épuration, collecteur	CHF	128'114.35
Arrêts de bus	CHF	214'405.65
Appartement école d'Onnens	CHF	62'104.65
Bâtiment école d'Onnens	CHF	95'396.60
Bâtiment PPE Onnens	CHF	15'902.45
Salle polyvalente	CHF	2'266'735.05
Ecoles	CHF	9'650.65
Complexe communal	CHF	265'754.00
Ecole de Lentigny rénovation extérieure	CHF	107'648.05
Ecole de Lentigny création classe enfantine	CHF	97'247.60
Bâtiment communal - transfert appartement	CHF	16'366.30
Ecole de Lentigny Caméléon	CHF	2'654'478.20
Ecole 1901	CHF	132'431.85
Cimetières	CHF	6'074.10
Parcs publics	CHF	38'883.05
Déchetterie	CHF	8'291.20
Mobilier, machines, véhicules	CHF	2'964.45
Nouvelle mensuration cadastrale	CHF	100'255.30
Butte de tir	CHF	7'619.90
Reprise des infrastructures	CHF	108'694.60
Concept global de mobilité	CHF	61'830.70
Objets amortis avec valeur CHF 1.00 au bilan	CHF	28.00
Prêts et participations permanentes	CHF	348'099.90
TOTAL DE L'ACTIF	CHF	15'447'920.14

Bilan au 31 décembre 2018		
PASSIF		
Engagements courants	CHF	1'438'606.87
Créanciers	CHF	472'105.05
Autres créanciers	CHF	937'280.02
Impôts paroisses	CHF	9'995.85
Dépôts de garantie	CHF	8'100.00
Capital dotation commission scolaire	CHF	11'125.95
Dettes à court terme	CHF	-
Dettes à moyen et long terme	CHF	4'637'500.00
Provisions	CHF	190'632.10
Passifs transitoires	CHF	277'522.54
Réserves	CHF	5'877'491.76
Réserve obligatoire P.C.	CHF	311'978.70
Réserve obligatoire Service des Eaux	CHF	161'027.89
Réserve épuration des eaux - taxe de base	CHF	1'679'845.98
Réserve obligatoire Ordures	CHF	103'796.75
Réserve épuration - Taxe d'exploitation	CHF	17'143.05
Réserves d'investissements	CHF	333'586.15
Réserve nouvelle mensuration	CHF	318'908.55
Réserve routes	CHF	1'455'827.25
Réserve - bâtiments	CHF	1'189'054.95
Réserve aménagement locaux de l'administration	CHF	4'787.54
Réserve école maternelle et AES	CHF	17'534.95
Autres réserves	CHF	284'000.00
Fortune	CHF	2'963'710.63
Résultat	CHF	62'456.24
TOTAL DU PASSIF	CHF	15'447'920.14

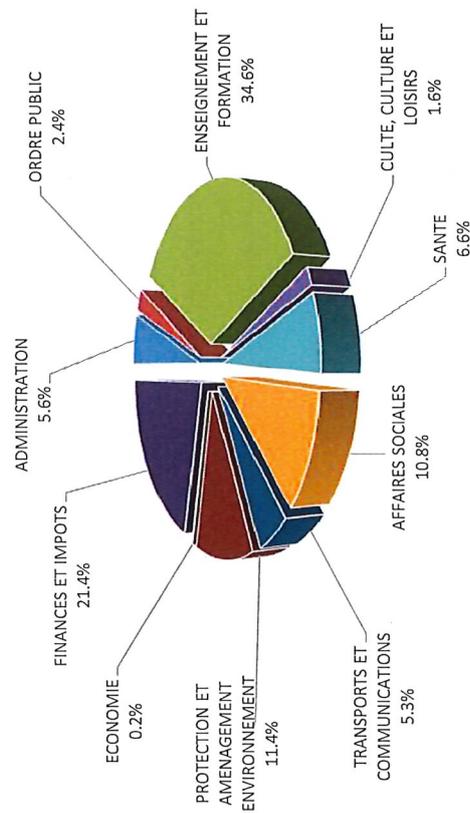
Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	604'979.09	101'283.96	698'914.00	143'100.00	617'303.30	137'010.20
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	108'961.60	952.15	126'650.00		114'165.85	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	496'017.49	100'331.81	572'264.00	143'100.00	503'137.45	137'010.20
1.	ORDRE PUBLIC	262'776.55	137'676.65	233'234.15	139'800.00	218'959.35	114'979.55
10	PROTECTION JURIDIQUE					5'010.00	
12.	JUSTICE	74'616.05		45'544.00		41'229.00	
14.	POLICE DU FEU	110'701.85	66'860.15	94'505.00	55'000.00	109'792.55	59'479.55
15.	MILITAIRE	2'240.30		1'590.00		1'204.95	
16.	PROTECTION CIVILE	75'010.35	70'816.50	89'273.65	84'800.00	59'465.25	55'500.00
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	208.00		2'321.50		2'257.60	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'712'281.47	1'547'213.63	3'807'606.05	1'631'197.40	4'534'209.11	2'526'070.13
20.	ECOLLES	3'712'281.47	1'547'213.63	3'807'606.05	1'631'197.40	4'534'209.11	2'526'070.13
200.	ECOLE ENFANTINE	149'539.40		151'159.75		145'188.45	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'943'514.81	478'789.20	2'063'102.35	563'411.30	2'408'628.48	922'512.80
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	170'343.50	131'894.10	146'220.00	115'050.00	141'362.85	140'822.30
220.	ECOLLES SPECIALISEES	351'278.45		357'068.35		345'957.95	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	16'519.10		15'600.00		14'670.50	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	51'273.70	1'155.50	43'372.00		17'837.45	2'171.60
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS	7'661.05	1'093.55	11'375.00	5'885.00	8'212.70	8'212.70
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS	154'282.44	123'491.81	163'967.50	132'255.00	161'090.28	161'090.28
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS	448'045.50	435'677.80	475'781.10	457'291.10	910'633.10	910'633.10
292.	BUS (CS	330'631.05	299'611.05	293'500.00	293'500.00	290'824.50	290'824.50
293.	BIBLIOTHEQUE (CS	6'834.05	3'262.35	12'380.00	4'525.00	8'956.05	8'956.05

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
294.	CAMPS./COLONIE / LOTO (CS)	69'613.22	68'075.97	60'420.00	55'000.00	70'263.30	70'263.30
295.	INFORMATIQUE (CS)	12'745.20	4'162.30	13'660.00	4'280.00	10'583.50	10'583.50
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	177'055.50	23'055.00	195'476.30	22'500.00	176'004.05	23'272.00
30.	CULTURE	85'859.00	200.00	81'841.30		69'578.50	200.00
33.	PARC PUBLIC	27'769.75		48'625.00		41'220.40	
34.	SPORT	19'300.00		19'560.00		23'624.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	44'126.75	22'855.00	45'450.00	22'500.00	41'581.15	23'072.00
4.	SANTE	703'884.90	4'561.10	689'340.90	14'000.00	636'157.70	11'250.10
40.	HOPITAUX	24'634.30	690.25	23'476.55		23'252.70	4'059.85
41.	HOMES MEDICALISES	502'262.70		490'877.20		462'918.75	639.95
44.	SOINS AMBULATOIRES	169'658.95		156'987.15		139'541.40	1'468.00
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	12'328.95	3'870.85	18'000.00	14'000.00	10'444.85	5'082.30
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'164'238.18	132'023.95	1'196'145.60	73'340.00	1'093'393.15	128'281.30
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'819.60		1'790.00		1'788.10
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	172'580.35		169'220.00		148'411.40	
541.	ECOLE MATERNELLE	124'821.73	76'836.05	116'762.35	71'550.00	109'131.65	82'319.00
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	513'919.90		482'665.25		470'901.50	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	2'386.00		2'500.00		2'385.95	
58.	ASSISTANCE	350'530.20	53'368.30	424'998.00		362'562.65	44'174.20
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	567'648.40	123'583.80	602'664.65	106'000.00	571'796.15	111'566.55
61.	ROUTES CANTONALES	77'376.00		82'278.00		65'214.00	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	477'704.40	123'583.80	508'182.65	106'000.00	494'354.15	111'566.55
64	TRAFIC FERROVIAIRE	12'568.00		12'204.00		12'228.00	

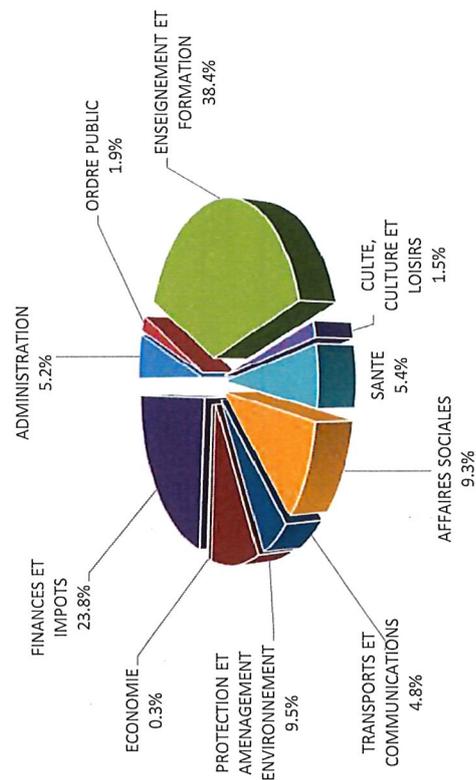
Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'221'561.49	1'102'339.03	1'048'572.00	917'750.00	1'122'113.33	1'034'176.08
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	395'027.70	395'027.70	309'750.00	309'750.00	390'308.15	390'308.15
710.	COLLECTEURS ET STAP LENTIGNY	476'485.05	476'485.05	400'900.00	400'900.00	440'543.20	440'543.20
720.	ORDURES MENAGERES	171'835.23	171'835.23	170'300.00	170'300.00	176'091.38	176'091.38
740.	CIMETIERE	15'501.25	6'519.50	13'571.00	5'400.00	9'702.45	6'190.50
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	45'953.35	878.85	38'731.00	11'400.00	7'241.85	3'601.25
780.	PROTECTION DE LA NATURE			1'200.00		1'132.50	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	116'758.91	51'592.70	114'120.00	20'000.00	97'093.80	17'441.60
8.	ECONOMIE	17'621.55	278.50	16'662.35	1'600.00	33'525.50	66'516.69
80.	AGRICULTURE	1'175.15	278.50	720.00		718.05	241.00
81.	FORETS	16'446.40		15'942.35	1'600.00	32'807.45	66'275.69
9.	FINANCES ET IMPOTS	2'301'824.03	7'629'311.78	1'345'055.15	6'839'777.15	2'813'277.21	7'681'269.56
90.	IMPOTS	101'627.75	6'213'827.85	67'348.00	5'747'670.00	57'469.10	5'501'557.40
930	PEREQUATION FINANCIERE		444'022.00		444'022.00		412'213.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'134'765.52	636'031.17	1'260'202.75	630'580.75	1'222'902.86	654'593.91
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	489'242.87	481'460.97	508'676.80	497'111.40	516'708.17	508'082.06
942.	BATIMENTS ECOLES	269'911.50	25'270.90	299'149.10	13'350.00	259'428.30	23'409.30
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	334'912.95	38'600.30	405'525.60	32'500.00	400'686.83	36'474.70
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	40'698.20	61'936.20	46'851.25	59'635.35	46'079.56	58'643.95
945.	PATRIMOINE FINANCIER		28'762.80		27'984.00		27'983.90
99.	AUTRES POSTES	1'065'430.76	335'430.76	17'504.40	17'504.40	1'532'905.25	1'112'905.25

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	604'979.09	101'283.96	698'914.00	143'100.00	617'303.30	137'010.20
1.	ORDRE PUBLIC	262'776.55	137'676.65	233'234.15	139'800.00	218'959.35	114'979.55
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'712'281.47	1'547'213.63	3'807'606.05	1'631'197.40	4'534'209.11	2'526'070.13
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	177'055.50	23'055.00	195'476.30	22'500.00	176'004.05	23'272.00
4.	SANTE	708'884.90	4'561.10	689'340.90	14'000.00	636'157.70	11'250.10
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'164'238.18	132'023.95	1'196'145.60	73'340.00	1'093'393.15	128'281.30
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	567'648.40	123'583.80	602'664.65	106'000.00	571'796.15	111'566.55
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'221'561.49	1'102'339.03	1'048'572.00	917'750.00	1'122'113.33	1'034'176.08
8.	ECONOMIE	17'621.55	278.50	16'662.35	1'600.00	33'525.50	66'516.69
9.	FINANCES ET IMPOTS	2'301'824.03	7'629'311.78	1'345'055.15	6'839'777.15	2'813'277.21	7'681'269.56
	TOTALISATION	10'738'871.16	10'801'327.40	9'833'671.15	9'889'064.55	11'816'738.85	11'834'392.16
	Résultat	62'456.24		55'393.40		17'653.31	

Comptes 2018



Comptes 2017



Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	6'234.45		56'020.80		321'623.21	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	6'234.45		56'020.80		321'623.21	
02.500.0	Achats de terrains zone intérêt public			6'020.80		282'645.20	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	6'234.45		50'000.00		38'978.01	
1.	ORDRE PUBLIC					522.70	
10	PROTECTION JURIDIQUE					522.70	
10.509.0	Nouvelle mensuration cadastrale					522.70	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	414'198.20		611'564.00		687'873.30	1'135.60
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	414'198.20		611'564.00		687'873.30	1'135.60
62.500.2	Régularisation des emprises			19'305.40		300.00	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	62'972.20		70'000.00		-677.70	
62.501.00	Concept global de mobilité	5'734.65		47'215.65		56'096.05	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	214'405.65		245'000.00			
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	76'681.30		37'112.40		576'449.85	
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	42'386.55		112'000.00		17'820.00	
62.501.93	ON Porte d'entrée					-106'595.40	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	12'017.85		80'930.55		144'480.50	
62.662.0	Participations reçues d'autres communes						1'135.60

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	534'107.55	178'345.35	1'883'977.10		918'036.85	52'569.75
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	24'664.45	67'945.35	90'148.10		151'145.85	21'388.95
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	24'664.45	67'945.35	90'148.10		151'145.85	21'388.95
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite					35'123.00	
700.501.02	Adduction d'eau En Salley					4'170.95	
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens	24'664.45		40'148.10		111'851.90	
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron			50'000.00			
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		45'180.30				14'330.85
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens		1'095.00				
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens		6'174.00				7'058.10
700.660.0	Subvention ECAB		15'496.05				
71.	PROTECTION DES EAUX	129'406.30	20'400.00	1'320'614.45		741'144.85	31'180.80
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	117'289.95	20'400.00	541'314.15		444'972.75	31'180.80
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	69'201.00		390'814.80		185'185.20	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	47'923.95		150'499.35		257'337.65	
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin	165.00				2'449.90	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		20'400.00				31'180.80
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	12'116.35		779'300.30		296'172.10	
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur					71'472.40	
711.501.02	Collecteur route de Lovens			160'296.30		203'703.70	
711.501.10	Canalisations Lovens			315'000.00			
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	12'116.35		304'004.00		20'996.00	

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.	ORDURES MENAGERES	283'963.70		323'214.55		25'746.15	
720.501.0	Achat de conteneurs					2'155.90	
720.501.3	Aménagement déchetterie	283'963.70		323'214.55		23'590.25	
740.	CIMETIERE	96'073.10	90'000.00	150'000.00			
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements	96'073.10		150'000.00			
740.631.0	Facturation à des tiers / génie civil		90'000.00				
9.	FINANCES ET IMPOTS	243'729.90		730'000.00		-1'928'056.06	-53'705.35
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	243'729.90		730'000.00		114.45	
942.	BATIMENTS ECOLES	132'431.85		570'000.00		114.45	
942.503.0	Rénovation bâtiment			40'000.00			
942.503.6	Ecole de Lentigny	132'431.85		530'000.00			
942.503.7	Ecole Caméléon : aménagements extérieurs 2014					114.45	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	111'298.05		160'000.00			
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	95'395.60		110'000.00			
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété	15'902.45		50'000.00			
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-1'928'170.51	-53'705.35
999.590.0	Report charges investissements					-1'928'170.51	
999.690.0	Report produits investissements						-53'705.35
TOTAUX		1'198'270.10	178'345.35	3'281'561.90			
RESULTAT			1'019'924.75		3'281'561.90		



Rapport de l'organe de révision

au Conseil communal et à la commission financière de la
Commune de La Brillaz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement et engagements hors bilan) de la Commune de La Brillaz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, respectivement à l'administration communale, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (articles 60a et 60b RELCo).

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse et selon les dispositions de l'article 60c RELCo. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de produits de fonctionnement de CHF 62'456.24, un excédent de charges d'investissement de CHF 1'019'924.75 et une fortune de CHF 3'026'166.87 ressortant du bilan au 31 décembre 2018.

Fribourg, le 22 mars 2019

Fiduciaire Jordan S.A.

Claude Hoffard
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes : comptes annuels 2018

-1-

 Membre d'EXPERTSuisse

1701 Fribourg (Suisse) | Bd de Pérolles 4 | Case postale 838 | CHE-107.877.335 TVA | N° ASR 501419
Tél. +41 26 322 36 42 | Fax +41 26 323 28 80 | info@jordan-fiduciaire.ch | www.jordan-fiduciaire.ch

3. Comptes 2018

Avec un total des charges de CHF 10'738'871.16 pour un total des recettes de CHF 10'801'327.40, les comptes 2018 se bouclent avec un bénéfice reporté de CHF 62'456.24 qui est quelque peu supérieur au budget qui prévoyait un excédent de recettes de CHF 55'393.40.

Ce résultat peut être qualifié d'excellent dans la mesure où il est obtenu après attribution aux réserves de :

- CHF 330'000.- pour les bâtiments
- CHF 300'000.- pour les routes
- CHF 100'000.- pour les investissements

Cette situation est essentiellement due aux revenus de l'impôt qui ont été très nettement supérieurs aux attentes. Ils s'élèvent pour cet exercice à CHF 6'213'827.85 soit CHF 466'157,85 (8,1%) de plus que le budget et CHF 712'270,45 (12,4%) de plus qu'au cours de l'exercice 2017.

Mais une telle embellie n'a que peu de chance de se représenter à l'avenir, puisqu'elle provient essentiellement du fait de contribuables ayant profité de l'amnistie fiscale proposée par l'Etat de Fribourg. Il faut rappeler ici que ce type de procédure de dénonciation spontanée implique un rappel de l'impôt et des intérêts, calculés sur les dix années précédant l'ouverture de la procédure. Ceci explique l'importance des montants perçus.

En ce qui concerne la répartition de la péréquation financière, notre commune a pu bénéficier d'un versement de CHF 444'022.- Ce montant suit la courbe ascendante de ces dernières années (+7,7%). Mais cette tendance devrait logiquement s'inverser à l'avenir avec la réforme de l'imposition des entreprises (RAFFA) et des répercussions que celle-ci aura sur les finances des communes.

Au niveau des charges, celles-ci ont été gérées au plus juste par le conseil communal pour en réduire au maximum l'impact.

Certains travaux prévus lors de l'établissement du budget en automne 2017 n'ont finalement pas été exécutés. Certains par choix délibérés en raison d'un changement de situation, d'autres tout simplement par manque de temps. Il faut relever à cet effet que le conseil communal a fonctionné plusieurs mois avec un effectif réduit.

Vous trouverez ci-après, et comme à l'accoutumé, des explications d'ordres généraux sur les différents dicastères. Il vous est possible de consulter le détail des comptes sur le site Internet de la commune ou auprès de notre administration communale.

Les montants en lien avec les charges liées correspondent globalement au budget. Il est cependant très difficile de comparer les charges relatives aux collaborations intercommunales par rapport à l'année précédente en raison des changements au niveau du cercle scolaire.

En résumé, après attributions aux réserves de CHF 730'000.- l'excédent de produits de l'exercice 2018 se monte à CHF 62'456.24

L'Assemblée communale est invitée à accepter les comptes 2018 ainsi que les attributions aux réserves telles que proposées ci-dessus.



Commentaires détaillés sur les comptes de fonctionnement 2018 par chapitre

12. Justice

La participation de notre commune au frais de la justice de paix présente un excédent de charge de CHF 29'072,05 par rapport au budget (+64%). Ceci est dû à un rattrapage sur les années 2011 à 2016, la commune d'Avry ayant à l'époque avancé les paiements.

14. Police du feu

Le CSPi de Sarine-Ouest a dû multiplier ses interventions sur le territoire de la commune ce qui a pour répercussion une augmentation des coûts de CHF 16'614,50, soit 24%, par rapport au budget. Il est à noter que ces interventions sont à la charge des communes pour autant que les bénéficiaires n'aient pas commis de négligences.

16. Protection civile

La somme de CHF 60'946,75 a été prélevée du fond PC pour permettre la rénovation des abris situés sous la buvette du FC La Brillaz à Onnens. Abris qui servent de vestiaires aux footballeurs.

20. Ecoles

Les comptes de l'année 2018 sont marqués par la fin de la collaboration intercommunale avec Corserey.



Des différences apparaissent entre les charges et recettes prévues au budget 2018 et ceux réellement réalisées dans les comptes 2018.

Dans la majeure partie des cas, il ne s'agit pas de dépassement. Les différences sont liées à la difficulté de prévoir, en fin 2017, toutes les répercussions financières.

Les dépassements qu'il y a lieu de mentionner sont les suivants :

L'achat d'un écran interactif pour une salle de classe à l'école Caméléon.

Les salles de classe du bâtiment 1901 ont été définies pour les élèves de 1H à 4H, celles de l'école Caméléon aux élèves de 5H à 8H.



Le budget prévoyait l'achat de deux écrans interactifs de la dernière technologie pour les salles de classe de 1901. Cependant, la salle ACT/ACM de Caméléon devenant également une salle de classe a nécessité un équipement similaire.

Avec le départ de la commune de Corserey, il a fallu acheter trois machines à coudre. Cette dépense n'a pas été prévue au budget.

L'écran interactif et les trois machines à coudre ont conduit à un dépassement du budget de CHF 10'000.00.

Une autre source de dépassement est l'arrêt du Tribunal fédéral sur la gratuité des activités scolaires, incluant aussi les camps. Les journaux en ont largement rapporté.

Le conseil communal, à l'instar d'autres communes, a décidé de respecter pleinement cette décision et de l'appliquer.

Pour le camp de ski, les participations des parents ont encore été encaissées. En effet, la facturation s'était faite avant la publication de la jurisprudence.

Pour les camps d'été, les parents ont été sollicités pour payer les frais viatiques uniquement. Le dépassement du budget est CHF 6'800.00. Cependant, ce déficit n'est pas problématique dans la mesure où il est en partie compensé par l'action de récolte de fonds entreprise par le Corps enseignant, les élèves et les parents.

219. Accueil extrascolaire

Les accueillantes ont bénéficié pour la rentrée 2018, d'une mise à niveau de leurs conditions salariales. Les salaires ont été mensualisés afin d'offrir aux accueillantes de très bonnes conditions de travail.

Il est difficile de prévoir, quasi une année à l'avance, le nombre d'inscription pour la rentrée scolaire raison pour laquelle des différences sont explicables.

Circonstance encore aggravante, des subventions touchées en trop ont dû être remboursées.

Sur cette base, le conseil communal va prendre des mesures. Avant de revoir les tarifs de l'AES, il va privilégier l'optimisation des plages horaires et favoriser l'inscription des enfants de manière régulière.

Le dépassement s'élève à CHF 18'000.00.

33. Parcs publics

Le conseiller en charges du dicastère ayant été très occupé par l'investissement en lien avec l'assainissement des sous-sols de l'école 1901, les travaux prévus n'ont pas été effectués.

4. Santé

Dans le domaine de la santé, les charges de notre commune sont pour la grande majorité des charges liées. Cela n'empêche pas de jeter un regard attentif sur l'évolution de ces charges.

Une augmentation significative est constatée dans les soins ambulatoires et stationnaires. Le versement des indemnités forfaitaires a fortement augmenté en raison d'une part du vieillissement de la population et d'autre part du nombre croissant de situations indemnisées.



Aussi, la mise en place de l'organe de coordination pour les EMS a suscité quelques frais supplémentaires. Cependant, aux regards des prestations apportées, dont l'une aux proches aidants et l'autre aux familles qui cherchent une place dans un EMS, le conseil communal estime qu'il s'agit de dépenses justifiées.

541. Ecole maternelle

En raison de l'arrêt maladie de longue durée de Mme Rachel Mullener intervenu en octobre, le conseil communal a dû prendre des mesures urgentes en termes de personnel afin de garantir l'accueil des enfants à la Souris verte. Ceci impliquant une augmentation de 9% de la masse salariale.

62.314.1 Déblaiement, salage, et protection hivernale

Des mois de janvier et février cléments et un hiver qui tarde à venir en fin d'année ont diminué la charge financière des travaux hivernaux de moitié par rapport à l'année précédente et d'un quart par rapport au budget.

700. Approvisionnement en eau

Si l'année 2018 aura été une année particulière en termes de sécheresse, on constate que les coûts d'approvisionnement auprès de l'AESO ont été inférieurs à ceux de 2017 mais néanmoins supérieurs de 18% à la quantité budgétée.

Nous avons pu bénéficier d'un remboursement de CHF 35'651.60 de la part de l'AESO suite à de bons résultats d'exercice de cette dernière.

720. Ordures ménagères

L'année 2018 aura été synonyme de changement au niveau de la déchetterie de Lentiigny qui a subi quelques mois de travaux pour être mise aux normes environnementales et offrir désormais un espace plus convivial aux utilisateurs. Malgré ces chamboulements, les comptes sont en adéquation avec le budget et démontre une année financièrement très proche de la précédente.

750. Correction des eaux et endiguements

L'exercice précédent a également été marqué par la mise au profil de la Petite Arbogne et de la réfection non prévue du dépotoir de Bouleire.



Les comptes montrent un visage quelque peu trompeur avec des charges de 20% supérieures au budget.

Ce dépassement aurait dû être annulé par l'apport de subventions cantonales. Ayant tardées à venir, celles-ci seront comptabilisées sur l'exercice 2019.

790. Aménagement du territoire

S'il est un dicastère qui a connu des chambardements au cours de cette dernière année, c'est bien celui de l'aménagement du territoire.

L'arrivée le 1er juillet d'un responsable technique, ayant pour tâche principale la gestion de la police des constructions, a été synonyme d'une totale refonte des processus en la matière.

La commission technique composée de sept membres a été abolie en début d'automne et la tâche du conseiller en charge du dicastère a pu être allégée de manière notable.

942/943 /944 Bâtiments

D'une manière globale, les charges en lien avec la gestion de nos bâtiments auront été inférieures de CHF 106'003.30 (14.1%) par rapport au budget.

Une différence due à des changements de décision en matière d'entretien durant l'année et des achats de combustible effectués en fin d'année 2017.

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	85'000.00		56'020.80		321'623.21	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	85'000.00		56'020.80		321'623.21	
02.500.0	Achats de terrains zone intérêt public			6'020.80		282'645.20	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	85'000.00		50'000.00		38'978.01	
1.	ORDRE PUBLIC						
10	PROTECTION JURIDIQUE					522.70	
10.509.0	Nouvelle mensuration cadastrale					522.70	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	476'565.85		611'564.00		687'873.30	1'135.60
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	476'565.85		611'564.00		687'873.30	1'135.60
62.500.2	Régularisation des emprises	19'305.40		19'305.40		300.00	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs			70'000.00		-677.70	
62.501.00	Concept global de mobilité	13'000.00		47'215.65		56'096.05	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	217'845.40		245'000.00			
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	7'260.40		37'112.40		576'449.85	
62.501.9	LE Réfection de la route de Chaffeuru crédit d'étude	110'000.00					
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	51'793.45		112'000.00		17'820.00	
62.501.93	ON Porte d'entrée					-106'595.40	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	8'761.20		80'930.55		144'480.50	
62.506.0	Achat véhicules et machines	48'600.00					
62.662.0	Participations reçues d'autres communes						1'135.60

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'381'255.95		1'883'977.10		918'036.85	52'569.75
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	137'627.00		90'148.10		151'145.85	21'388.95
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite					35'123.00	
700.501.02	Adduction d'eau En Salley					4'170.95	
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens	17'627.00		40'148.10		111'851.90	
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	50'000.00		50'000.00			
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge	70'000.00					
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						14'330.85
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens						7'058.10
71.	PROTECTION DES EAUX	1'128'905.75		1'320'614.45		741'144.85	31'180.80
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	355'613.15		541'314.15		444'972.75	31'180.80
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	205'113.80		390'814.80		185'185.20	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	150'499.35		150'499.35		257'337.65	
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin					2'449.90	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						31'180.80
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	773'292.60		779'300.30		296'172.10	
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur					71'472.40	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	160'296.30		160'296.30		203'703.70	
711.501.10	Canalisations Lovens	315'000.00		315'000.00			
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	297'996.30		304'004.00		20'996.00	

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.	ORDURES MENAGERES	114'723.20		323'214.55		25'746.15	
720.501.0	Achat de conteneurs					2'155.90	
720.501.3	Aménagement déchetterie	114'723.20		323'214.55		23'590.25	
740.	CIMETIERE			150'000.00			
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements			150'000.00			
8.	ECONOMIE	85'000.00	51'000.00				
81.	FORETS	85'000.00	51'000.00				
81.501.0	Aménagem. de routes forestières 01	85'000.00					
81.661.0	Suventions cantonales		51'000.00				
9.	FINANCES ET IMPOTS	547'000.00		730'000.00		-1'928'056.06	-53'705.35
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	547'000.00		730'000.00		114.45	
942.	BATIMENTS ECOLES	480'000.00		570'000.00		114.45	
942.503.0	Rénovation bâtiment	20'000.00		40'000.00			
942.503.6	Ecole de Lentigny	460'000.00		530'000.00			
942.503.7	Ecole Caméleon : aménagements extérieurs 2014					114.45	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	67'000.00		160'000.00			
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	20'000.00		110'000.00			
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété	47'000.00		50'000.00			
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-1'928'170.51	-53'705.35
999.590.0	Report charges investissements					-1'928'170.51	
999.690.0	Report produits investissements						-53'705.35
TOTAUX		2'574'821.80	51'000.00	3'281'561.90			
RESULTAT			2'523'821.80		3'281'561.90		

4.1. Adduction d'eau potable : Maison Rouge

Présentation

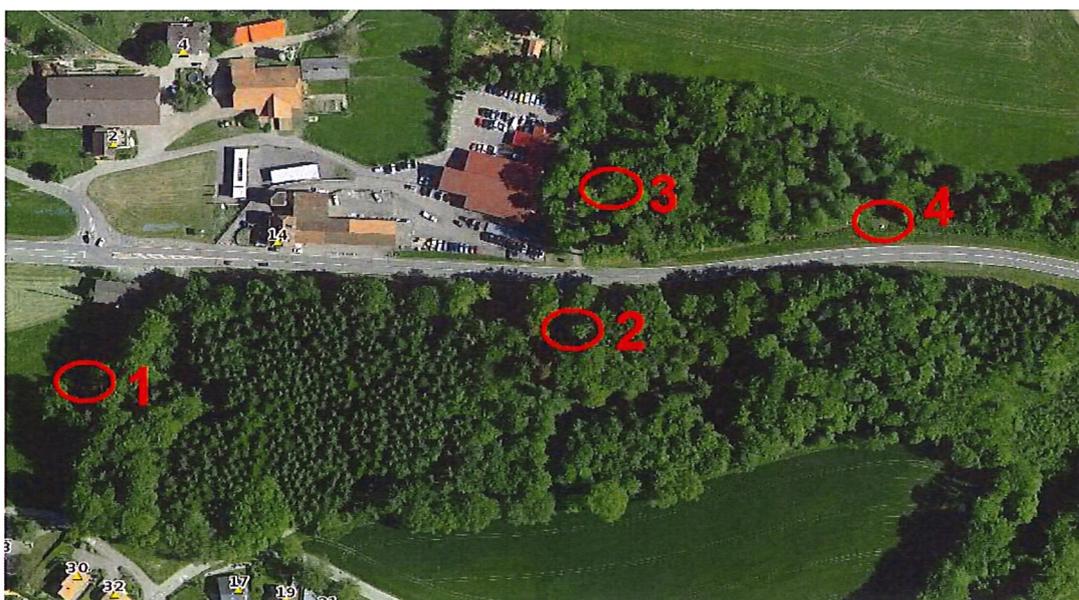
Au début de l'année 2019, il a été constaté que, dans la conduite qui relie la chambre de réunion à la station de pompage, des racines d'arbres obstruaient l'acheminement de l'eau potable. Suite à des travaux effectués en urgence, cette conduite est à nouveau opérationnelle. Toutefois, pour garantir une utilisation optimale et durable, des travaux devront être entrepris. Comme la conduite se situe sous la route cantonale, le conseil communal a opté pour une solution qui ne nécessite pas l'ouverture de la route à savoir le chemisage de la conduite. Ce chemisage redonnera à la conduite ses caractéristiques (renforcement de la structure, isolation avec l'extérieur).

Une tempête en 2018 a causé la chute de plusieurs arbres dans le secteur. Des dégâts sur la toiture de la station de pompage et sur l'entrée du captage de la "Grotte" sont à déplorer. Par conséquent, il y a lieu d'entreprendre lesdites réparations sur la toiture et le mur de protection du captage.

Une évaluation globale du secteur a démontré qu'il est nécessaire de remettre en état une conduite pour le trop-plein de la station de pompage, actuellement presque bouchée par le calcaire. De plus, les chemins d'accès aux captages ne respectent pas les normes en vigueur. Des chemins seront créés pour atteindre les captages dans de meilleures conditions et un mur de soutènement sera rénové.

Plan de situation

Maison Rouge se situe sur la route cantonale entre Prez-vers-Noréaz et Rosé.



1. Source des "Caves" / 2. Source "La Grotte" / 3. Station de pompage / 4. Source "Sous la Route"

La conduite à chemiser se situe entre les points 2 et 3.

Coût

Le coût des travaux est divisé comme suit :

• Chemisage de la conduite d'eau potable	CHF 22'687,35
• Travaux sur toiture de la station de pompage	CHF 20'294.60
• Echafaudage pour la station de pompage	CHF 2'584.80
• Aménagement chemin d'accès captage	CHF 12'085.55
+ mûr de soutènement	
+ rénovation de la conduite du trop-plein	
• Travaux de génie civil pour le chemisage de la conduite	CHF 3'255.00
• Divers et imprévus (10%)	CHF 6'090.70

TOTAL TTC	CHF 66'998.00
TOTAL arrondi	CHF 70'000.00

Financement

Le financement est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4% s'élève à CHF 2'800.00 et les intérêts de 2% à CHF 1'400.00.

Conclusion

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter l'investissement de CHF 70'000.00 TTC pour les travaux sur les captages de Maison Rouge.

4.2. Bâtiments communaux : crédit d'étude relatif à la stratégie d'utilisation

La stratégie bâtiments, présentée lors de l'Assemblée du 1er octobre 2018 a été élaborée en tenant compte des objectifs suivants: Optimiser les surfaces - Regrouper les activités semblables sur les mêmes sites ou villages selon les besoins et possibilités - Garder de l'activité dans chacun de nos villages.

Il est nécessaire de mener une étude à fin d'en évaluer la faisabilité et d'estimer les investissements nécessaires à sa réalisation. Les bâtiments concernés sont les suivants :

Ecole de Lovens : Petite enfance
Rénovation du bâtiment et aménagement des espaces pour créer une unité de la petite enfance comprenant une crèche et l'école maternelle.

Ecole d'Onnens : administration/culture.
Rénovation intérieure pour créer des espaces pour l'administration communale comprenant l'administration, des salles de séances, de réunions et de sociétés.

Bâtiment communal à Lentigny : Parascolaire
Modification du bâtiment pour aménager des espaces tels que :
Salle ACT/ACM
Activités parascolaires
AES / SIPLP
Secrétariat des écoles, etc.

Bâtiment à construire sur la parcelle RF630 : Locaux éditaires
Suite à l'occupation des locaux actuels par le parascolaire, il faut trouver une solution pour notre édilité.

Le financement est prévu par la trésorerie communale et il sera amorti par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 20'000.- TTC pour un crédit d'étude permettant de définir les possibilités de concrétiser notre vision (stratégie) des bâtiments.

4.3. GED - Gestion électronique des documents

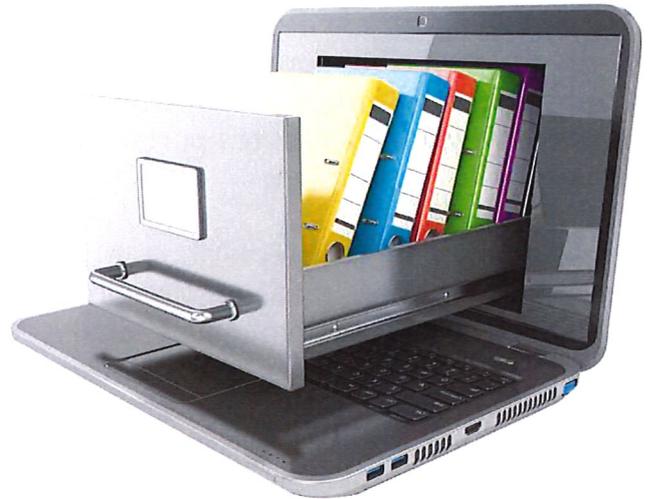
L'archivage est un souci constant de notre administration. Comme l'exige l'art. 103 de la loi sur les communes, ainsi que la loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch), il s'agit en effet de pouvoir garantir en tout temps l'accès aux documents qui font l'histoire de notre commune. Il n'est d'ailleurs pas rare aujourd'hui de devoir ressortir quelques informations des archives des trois anciennes communes de Lentigny, Lovens et Onnens.

Cet archivage papier demande un volume de stockage conséquent. Actuellement, les locaux réservés à cet effet dans notre commune approchent dangereusement de leur seuil de saturation. Il devient par conséquent primordial de trouver des solutions pour un futur proche.

La gestion électronique des documents, en termes d'archivage, permet de réduire drastiquement le volume d'archives physiques et en conséquence la dimension des locaux dédiés à cet effet. Elle facilite également les recherches ultérieures.

Sur un autre plan, la gestion administrative d'un flux de documents en croissance constante demande un investissement important de la part du personnel communal et des conseillers. Il devient impératif de se doter de moyen moderne pour en garantir un traitement efficace et respectueux des obligations légales propres aux administrations communales.

Fort de ce constat, le conseil communal a étudié diverses possibilités et son choix s'est porté sur une solution proposée par l'entreprise T2i, spécialisée dans les logiciels informatiques destinés aux administrations et qui offre déjà ses services à notre commune.



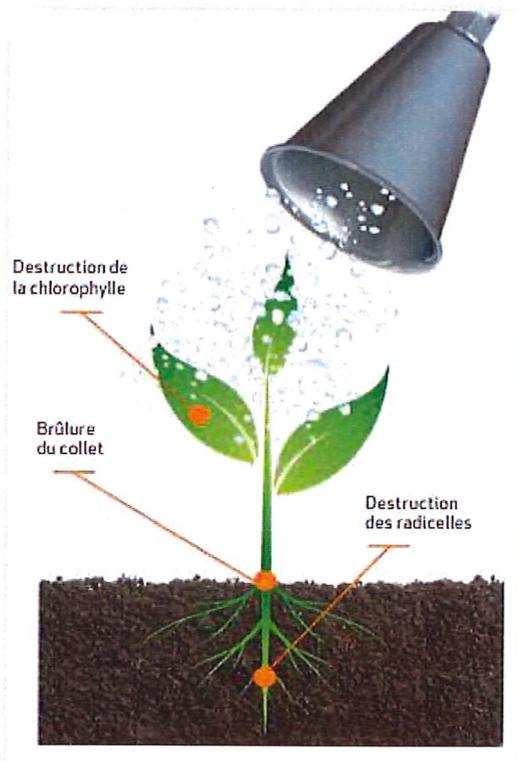
La solution présentée prévoit entre autres la mise en place d'un processus d'archivage des factures permettant une validation électronique, l'archivage des courriers entrants et sortants auxquels seront adjoints des modules en lien avec le contrôle des habitants, la gestion des collaborateurs et des salaires ainsi que la gestion des cadastres. La mise en place de l'ensemble de ces processus et modules se fera sur une période de trois à cinq ans.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter l'investissement de CHF 85'000.- TTC pour la mise en place d'une GED (Gestion Electronique des Documents). Le financement est prévu par la trésorerie communale et il sera amorti par un prélèvement sur la réserve des investissements.

4.4. Désherbeuse à eau chaude

Depuis plusieurs années déjà le désherbage au moyen de produits à base de glyphosate fait l'objet de controverse et des voix s'élèvent de toutes parts pour en demander l'interdiction.

Conscient de la problématique et soucieux de prendre soin de l'environnement, le conseil communal a analysé les différentes méthodes alternatives qui pouvaient être utilisées dans le cadre des travaux d'entretien de la commune. Entre désherbage au chalumeau, au vinaigre de vin blanc ou encore à l'eau salée, il existe une solution garante d'efficacité et de respect écologique : le désherbage à eau chaude.



Celui-ci ne demande aucune adjonction de produit à l'eau et offre l'avantage de pouvoir être utilisé en tous lieux et en tous temps. Après prospection, le conseil communal a fait le choix d'une machine de la marque Oeliatec, qui garantit une température constante de l'eau à 120 C°.

De par son fonctionnement mixte, électricité 24V et diesel, la machine génère un impact environnemental très faible.

En conséquence, le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter l'investissement de CHF 31'600.- TTC pour l'achat d'une désherbeuse à eau chaude Oeliatec Houat 500. Le financement est prévu par la trésorerie communale et elle sera amortie par un prélèvement sur la réserve des routes.

Oeliatec

Modèle Houat 500



Afin de garantir un retour sur investissement optimal, cette machine sera louée aux communes voisines à prix coutants. Plusieurs d'entre elles se sont d'ores et déjà déclarées très intéressées.

RAPPORTS SUR INVESTISSEMENTS

Décomptes finaux

Droit d'entrée à l'AESC pour le village de Lentigny

Le 16 décembre 2015, l'Assemblée communale a accepté l'investissement relatif au droit d'entrée à l'AESC du village de Lentigny, pour le montant de CHF 576'000 HT. Le prix d'entrée était alors de CHF 500.- /EH. Cet investissement a permis le raccordement des eaux usées de Lentigny à la STEP de Pensier.

En accord avec le comité de l'AESC, le paiement de cette taxe était prévu en 3 tranches annuelles.



Lors du comité directeur de l'AESC du 05.12.2018, il a été décidé de diminuer le prix de la taxe du droit d'entrée à l'AESC, à CHF 250.- / EH. Les buts de cette décision sont :

- Adapter la taxe à la réalité
- Devenir plus attractif pour les nouvelles communes
- Essayer d'avoir 24'000 EH (sans l'industrie) pour obtenir les subventions pour les micropolluants.

Les conséquences directes de cette décision, pour la commune de La Brillaz, sont :

- Comme la commune n'avait pas payé la totalité de la facture. Les discussions ont permis de réévaluer le montant de ladite facture.
- La commune de La Brillaz ne va pas payer CHF 576'000 HT de droit d'entrée à l'AESC pour raccorder le village de Lentigny, comme prévu, mais CHF 262'715.35 HT.

Le coût total du droit d'entrée à l'AESC se chiffre à CHF 262'715.35 HT. Il est inférieur de CHF 313'284.65 à l'investissement consenti par l'Assemblée communale.

REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le 17 décembre 2018, la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a approuvé le règlement du personnel. Toutefois, elle a relevé que la population n'avait pas été informée de la totalité des modifications apportées au règlement du personnel communal.

Ci-après, vous pourrez prendre connaissance des articles modifiés qui n'ont pas été publiés intégralement lors de l'approbation du règlement du personnel :

Article premier alinéa 3 : suppression de l'encouragement au temps partiel.

Article 4 ajout de l'alinéa 4 : Le personnel soumis à une convention collective de travail est régi par le droit privé.

Article 13 conditions d'engagement nouvel article :

¹ Pour être engagé, le candidat ou la candidate doit avoir les aptitudes professionnelles et les qualités personnelles nécessaires à l'exercice de la fonction.

² L'engagement peut en outre être subordonné à des conditions particulières, telles qu'une limite d'âge, l'incorporation au Corps des sapeurs-pompiers ou l'acceptation d'une tâche spéciale.

Article 20 alinéa 3 : le délai d'avertissement dans le cadre d'un licenciement passe de 3 à 6 mois à l'avance pour la fin d'un mois.

Article 38 alinéa 4 : Le Conseil communal peut délier le collaborateur ou la collaboratrice du secret de fonction.

Article 48 Formation et perfectionnement de longue durée

¹ Le collaborateur ou la collaboratrice désireux-se d'entreprendre une formation doit obtenir l'approbation formelle du Conseil communal s'il ou si elle entend que les frais soient pris en charge,

en tout ou en partie, par la commune.

² Pour des formations de longue durée telles que par exemple brevet fédéral, diplôme fédéral, IDHEAP, etc., le remboursement des frais sont décidés de cas en cas.

³ En cas de départ, la commune peut demander le remboursement des frais de formation de longue durée. La commune doit régler les cas par convention.

⁴ Le collaborateur ou la collaboratrice est tenu de restituer, en totalité ou en partie, les prestations accordées pour une formation de longue durée lorsque

- a) il (elle) ne termine pas sa formation pour un motif qui lui est imputable.
- b) il (elle) échoue aux examens à la suite d'une faute grave

⁵ Dans des cas de rigueur, et lorsque la formation a été accomplie dans l'intérêt prépondérant de la commune, celle-ci peut renoncer à exiger la restitution des prestations.

Article 62 modalités des augmentations de salaire : Une augmentation extraordinaire de salaire est décidée par le Conseil communal en tenant compte de la base des évaluations personnelles effectuées par le ou la chef-fe de dicastère.

Article 78 alinéa 2 limite d'affiliation à la prévoyance professionnelle : Le collaborateur ou la collaboratrice dont le salaire annuel est inférieur au salaire minimal fixé par la loi peut demander son affiliation. Un salaire minimal de CHF 12'000.00 est toutefois requis.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

A partir du 3 juin 2019, toutes les demandes de permis de construire seront informatisées.

Actuellement, chaque requérant ou mandataire dépose, auprès de l'administration communale, son ou ses dossiers de demande de permis en cinq exemplaires.

A partir du 3 juin 2019, chaque requérant ou mandataire devra se connecter sur le site FRIAC de l'état de Fribourg à l'adresse suivante : <https://friac.fr.ch> . Sur ce site, il sera nécessaire de créer un compte utilisateur pour compléter et déposer tout dossier de demande de permis de construire.

En plus de la demande faite par le biais du site internet, vous devez déposer 3 dossiers papier auprès de l'administration communale pour une procédure simplifiée, respectivement 4 pour une procédure ordinaire.

En cas de besoin, pour l'enregistrement d'une procédure simplifiée, vous pouvez solliciter l'aide de l'administration communale. Ce service est facturé au tarif horaire de CHF 100.00 en sus des taxes habituelles. Cette prestation est assurée uniquement sur rendez-vous. Pour ce faire, veuillez contacter le service technique par téléphone au 026 477 99 70 ou par mail à constructions@labrillaz.ch.

Le service des constructions et de l'aménagement (SeCA) à Fribourg se tient également à votre disposition.



CONSEIL DES PARENTS

Le conseil des parents est en fonction depuis le début de l'année 2018. Il est composé de quatre membres, parents d'élèves, nommés par le Conseil communal pour une période de trois ans.

Le conseil des parents est composé de :

Christine Auer, Lentigny - Présidente
Valérie Donzallaz, Onnens
Yasmine Giller, Lentigny
Natacha Spicher Delley, Lovens

Mme Natacha Spicher Delley a pris la fonction au sein du conseil des parents pour une courte durée puisque son enfant termine sa scolarité primaire à La Brillaz en juillet 2019. En effet, les membres sont tenus de démissionner s'ils n'ont plus d'enfants scolarisés à l'école primaire. Ainsi, il y a déjà lieu de penser à son remplacement.

Si vous êtes intéressé par cette fonction et souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Beatrix Guillet, conseillère communale responsable des écoles (079/287.67.86). Vous pouvez aussi annoncer votre intérêt ou votre candidature auprès de l'administration communale (commune@labrillaz.ch).



FONDATION MORA DE LENTIGNIÉ

La fondation a pour but d'aider « les pauvres de l'ancien baillage de Montagny », à savoir « tous les pauvres bourgeois des communes de Lentigny, Corserey, Lovens, Noréaz, Ponthaux, Chandon, Léchelles, Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Mannens et Grandsivaz, Russy, Dompierre, Domdidier et Gletterens, ayant leur domicile dans ces communes, à apprendre des arts et des métiers ».

Par testament du 23 janvier 1768, Monsieur le Curial de Lentignié a légué sa fortune dans le but nommé ci-dessus. Ainsi la Fondation Mora de Lentignié perpétue la volonté du testateur en attribuant chaque année une ou plusieurs bourses aux bourgeois des communes précitées ayant obtenu durant l'année écoulée un certificat fédéral de capacité ou un diplôme de fin d'apprentissage.

Dès lors, les bourgeois de La Brillaz (anciennes communes de Lentigny, Lovens et Onnens) qui obtiennent un CFC ou un diplôme de fin d'apprentissage en 2019 sont priés de s'annoncer auprès de l'administration communale jusqu'au 30 septembre 2019. Les personnes ayant fait une école ou le collège ne peuvent pas bénéficier de cette bourse. A titre indicatif, le montant de la bourse payée par jeune se situe entre CHF 100.00 et CHF 200.00.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Beatrix Guillet, 079 287 67 86 ou auprès de Brigitte Eltschinger 026 477 99 73.

REPARTITION DES DICASTÈRES

<p>Syndic / Président du conseil communal et des assemblées communales / Relations publiques</p> <p>Communication (information communale, site internet) / Gestion du personnel communal / Administration / Archives / Informatique</p> <p>Finances : budget / comptes / gestion fortune / contentieux / planification financière</p>	<p>Daniel Terrapon <i>Beatrix Guillet</i></p>
<p>Vice-syndique</p> <p>Affaires sociales / Santé publique / Justice / Naturalisations</p> <p>Cercle scolaire / Cycle d'orientation / SLPPI / AES</p> <p>Bibliothèque régionale d'Avry</p>	<p>Beatrix Guillet <i>Daniel Terrapon</i></p>
<p>Routes / Nouvelle mensuration</p> <p>Gestion des déchets</p> <p>Cultes et culture / Conservatoire</p>	<p>Fabio Carlucci <i>Daniel Terrapon</i></p>
<p>Adduction d'eau / AESO</p> <p>Evacuation des eaux / STEP / AESC</p>	<p>Thomas Chappuis <i>Michel Rey</i></p>
<p>Petite enfance / Ecole maternelle</p> <p>Cimetière</p>	<p>Vanessa Joye Safavi <i>Olivier Mettraux</i></p>
<p>Agriculture / Forêts / Parchets communaux</p> <p>Correction des eaux et endiguement</p> <p>Protection de la nature</p> <p>Aménagement du territoire / Energie</p> <p>Police / Ordre public / Militaire / Protection civile / ORCOC</p>	<p>Olivier Mettraux <i>Thomas Chappuis</i></p>
<p>Immeubles communaux / Parcs publics</p> <p>Constructions / Police du feu</p> <p>Service du feu</p>	<p>Michel Rey <i>Vanessa Joye Safavi</i></p>



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h
 mercredi 15h – 19h30
 samedi 9h – 12h
 vacances scolaires : mercredi et samedi
 uniquement

Quoi ?

- plus de **22'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne... et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres

Depuis peu, suivez-nous sur Facebook !



Grainothèque

Semences de fleurs, de fruits et de légumes... à partager :
 Prendre, déposer ou échanger librement les graines qui vous
 plaisent...

Proposée par le groupe E'CO – groupe de jeunes du CO actifs pour la protection de l'environnement



Large Vision

Choix de livres en gros caractères pour un meilleur confort de lecture

Et... pour s'arrêter un instant, un petit coin " Pause-café " !



A VOS AGENDAS ...

Tu as entre 8 et 13 ans.

Tu aimes... questionner, réfléchir, débattre, écouter, apprendre, argumenter, t'émerveiller...

L'atelier PHILO

C'EST POUR TOI !

Où ?	A la Bibliothèque régionale d'Avry
Quand ?	Le dernier mercredi de chaque mois de 14h à 15h Prochaines rencontres 29 mai – 26 juin
Comment ?	Sans inscription et gratuit

Animé par Madame Eve Jones, sur des thèmes comme la vie – le courage – le bonheur – la peur – l'injustice...

Rendez-vous mensuels *(sauf vacances scolaires)*



Chaque **1^{er} mercredi** du mois de **14h à 15h**
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3^{ème} mercredi** du mois de **10h à 11h**
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

Horaire ÉTÉ 2019



Samedi 9h – 12h
Mercredi 15h – 19h30

Fermeture annuelle
du 29 juillet au 19 août 2019

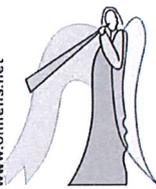
dès le 20 août : reprise de l'horaire habituel

Pour plus d'infos...

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran

L'HARMONIE
de La Brillaz
case postale 105
1740 Neyruz
www.onnens.net



L'Harmonie de la Brillaz évolue en 2^e catégorie.

Afin de compléter son effectif, elle recherche toujours

- **des musiciens «bois»**
flûte, hautbois, clarinette, saxophone, basson
- **des musiciens «cuivres»**
trompette, alto-cor, baryton, euphonium, trombone, basse
- **des percussionnistes**
batterie, timbales, xylophone et accessoiriste.

Contactez le président

Benjamin Baechler | 079 329 17 39 | president@onnens.net

Venez nous écouter lors de nos **prochaines prestations**

- samedi 23 mars **concert annuel** à 20:15 à la salle polyvalente de Lentigny
- samedi 1 juin prestation en début de matinée à la **Fête des Musiques de Farvagny**

Les **sérénades de L'Harmonie** auront lieu cette année à

Lovens et Onnens, du 4 au 7 juin, dès 18:30

Merci de votre accueil et de votre soutien



Formation des jeunes et moins jeunes
à tous les instruments cités ci-dessus.

Les cours débutent chaque année, en principe en septembre.

Pour vous faire une idée, une **présentation des instruments**
aura lieu le mardi 21 mai de 19:00 à 20:00
par l'ensemble des jeunes musiciens L'EMJ,
sous le restaurant de l'Aigle Noir à Neyruz.

Attention

Inscriptions pour le Conservatoire jusqu'au **31 mai 2019**

L'audition publique de notre école de musique

aura lieu le mercredi 19 juin de 20:00 à 21:00

dans notre local de répétition au sous-sol de la salle polyvalente de Lentigny

Bienvenue à tous, particulièrement aux enfants.

Contactez le responsable

Yvan Oberson | 026 470 18 85 | formation@onnens.net



Rejoignez-nous !

Cours de **dance2Bfit**

les mercredis de 19h30 à 20h30

à la salle de sport de **LENTIGNY**

donnés par Sophie Edelman, monitrice diplômée.

Méthode complète d'une heure alliant dance-cardio
et renforcement musculaire sur des musiques
entraînantes et actuelles.

N'attendez plus, contactez-moi !

1^{er} cours gratuit et sans engagement

14.-/heure et 12.-/ heure pour étudiant et AVS



Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.danceaerobics.com
ou contactez-moi au 026 477 33 35 - sophie.edelmann@bluewin.ch



Implenia® conçoit et
construit pour la vie.
Avec plaisir.

Implenia Suisse SA - Construction Suisse
Route des Arsenaux 21, 1700 Fribourg, T +41 58 474 37 37

Implenia Suisse SA - Buildings
Rte du Jura 37A, 1700 Fribourg, T +41 58 474 07 07

www.implenia.com

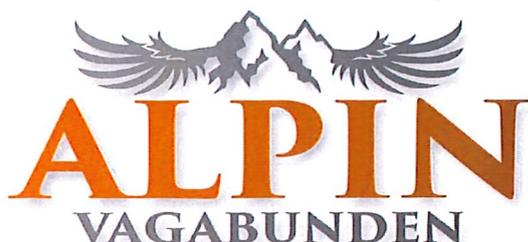


29 MAI – 8 JUIN – 30 JUIN – 6 AU 19 JUILLET 2019

Mercredi 29 mai			
20h	Finale de la coupe fribourgeoise des actifs <i>en ouverture, finale de la coupe des juniors E</i>	  	
Samedi 8 juin			
9h-17h	Journée finale des juniors E de la Sarine	  	
Dimanche 30 juin			
15h30	Match de gala  FC Sion - Lausanne Sport 	  	
Samedi 6 juillet			
19h	Bars et restauration		
22h	Concert GOLDMEN	  	
24h	DJ Othello, années 80-90		
Jeudi 11 juillet			
20h	Loto	  	
Samedi 13 juillet			
11h	Le Kiosque à Musique 	 	
12h	Bars et restauration		
13h30	Démonstration d'avions modèles réduits		
15h	Tournoi des anciens du FC Sarine-Ouest	 	
18h30	Soirée Choucroute Animée par les Alpin Vagabunden	  	
Lundi 15, mercredi 17 et vendredi 19 juillet			
18h	Tournoi de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} ligue de Lentigny	  	

Billetterie et informations sur www.fcl60.ch

Dès 18h30 Apéro
19h30 Choucroute
20h00 Animation



Samedi 13 juillet - LENTIGNY
Soirée Choucroute

Adulte: 40.-

Menu enfant 10.-

Inscriptions:

www.fcl60.ch

ou

079 409 36 12

Prix 30.-

Samedi 6 juillet

20140 PRODUCTIONS ET GINGER PRÉSENTENT

CONCERT

GOLDMEN

TRIBUTE 100% GOLDMAN



Billetterie

www.fcl60.ch

ou

Auberge St-Claude à Lentigny

Salle polyvalente Lentigny



29 MAI – 8 JUIN – 30 JUIN – 6 AU 19 JUILLET 2019

Recherche de Bénévoles

Le 29 mai, le 8 juin, le 30 juin et du 6 au 19 juillet le FC Lentigny fêtera son 60ème anniversaire. La fête ne peut prendre son envol que grâce à la participation des bénévoles. Aussi, si le cœur vous en dit, rejoignez-nous à Lentigny. Vous pouvez vous inscrire au moyen du formulaire ci-dessous ou directement sur notre site Internet : www.fcl60.ch

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez à notre fête et nous nous réjouissons de vous rencontrer.

Le comité d'organisation

Prénom :

Nom :

Rue :

Localité :

Tél :

E-mail :

Taille T-Shirt :

Je suis disponible :

(Veuillez faire une croix dans la ou les cases qui conviennent)

	Journée	Soirée	Nuit	Indif- férent
Dimanche 30 juin				
Samedi 6 juillet				
Samedi 13 Juillet				

Je désire travailler dans les secteurs suivants :

(Au minimum 2 choix)

<input type="checkbox"/>	Indifférent
<input type="checkbox"/>	Comptoir, Service
<input type="checkbox"/>	Restauration, Snack
<input type="checkbox"/>	Bars (+18ans)
<input type="checkbox"/>	Autres :

Remarques :

*Nous vous remercions de retourner ce formulaire avant le 25 avril à l'adresse suivante :
Nicolas Maudry, En Meinoud 6, 1745 Lentigny ou de remplir le formulaire sur fcl60.ch*

PHILIPPE BERSON

QUALITÉ ET FRAÎCHEUR

Boucherie - Alimentation
Marché St-André

1756 Onnens 026 470 20 50

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
avec nos **Chambres d'hôtes**,
nous vous offrons un hébergement de proximité



Egalement des cours avec moniteur/trice ou en individuel

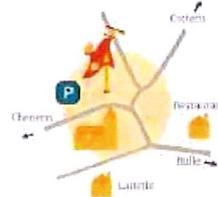
Aquabike - Aquagym
Cours bébés nageurs
Ostéopathie aquatique

Chez AquaSoins

Bassin avec nage à contre-courant, buses, eau à 31 °



Lucien & Dominique Haller Sobritz
Route de Chénens 2 – 1742 Autigny / Tél. 079.308.27.29 – 026.477.07.26
www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch



Fromagerie ONNENS

Cédric Donzallaz
Rte des Moilles 8
1756 Onnens
026/470.12.23
cedric.donzallaz@hotmail.com

Gruyère AOP

Grand Clos

Fondue

Crème Double

Sérac

Plateaux de fromages

Lundi

Mardi

Me-Je-Ve

Samedi

Dimanche

8h-11h

8h-11h

8h-11h

8h-11h30

8h-11h

Horaire d'Ouverture :

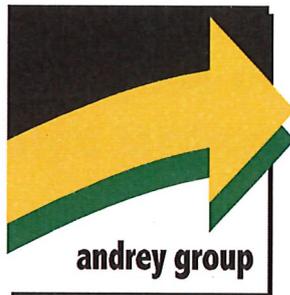
17h-19h

Fermé

17h-19h

17h-19h

17h-19h



Andrey group, votre fidèle partenaire dans le canton de Fribourg pour des transports en tout genre. Une équipe dynamique de plus de 150 collaborateurs qui est disponible pour répondre à vos diverses demandes.

Notre offre est très variée, service de bennes, transport de béton, bennes basculantes, transports spéciaux, service de grue, autogrues, etc...

Nous sommes également une entreprise spécialisée dans le domaine du traitement des déchets recyclables, le déblaiement de la neige et l'entretien des routes.

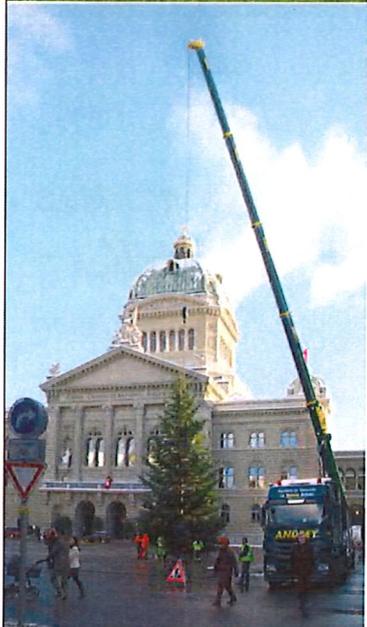
Andrey group s'occupe aussi de l'organisation de vos voyages en Suisse et à l'étranger ainsi de vos excursions au moyen de cars de luxe.



Nous nous réjouissons de votre demande d'offre sans engagement bien sûr! La philosophie d'entreprise de 'Andrey Group' se résume en quelques mots: notre but est de conseiller et servir notre clientèle avec professionnalisme et compétence afin de la satisfaire.

www.andreygroup.ch Tél. 026 413 92 00

Le Mouret · St-Silvestre · Bulle · Broc
Tavel · Fribourg · Marly · Villars-sur-Glâne





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Décembre 1999, un ouragan dévastait nos forêts

Tour d'horizon 20 ans plus tard ...

Un désastre forestier nommé Lothar

Les 26 et 27 décembre 1999, la Suisse essayait un des pires ouragans de son histoire. En deux jours, plus de 1'400'000 m³ de bois ont été renversés dans le canton ou l'équivalent de 7'500 terrains de football. De mémoire de forestier, c'est le plus grand événement jamais vécu. Dans certaines régions, plus de 10 fois le volume de bois récolté annuellement s'est trouvé à terre en quelques heures. L'Europe entière a également été lourdement touchée, provoquant une chute massive du marché des bois.

Les arbres restants, au système racinaire souvent endommagé par les coups de vents successifs, sont affaiblis et subissent de plein fouet les affres du bostryche les années suivantes. La canicule de 2003 a encore porté un coup fatal à nombre d'épicéas et sapins. En réalité, nous aurons à déplorer le double du volume en dégâts, conséquence indirecte de la tempête. Lothar est une catastrophe forestière sans précédent économiquement parlant. Par contre, d'un point de vue strictement environnemental, la forêt se régénère seule. La tempête a bouleversé certaines fonctions forestières essentielles à notre bien-être. Il était important de rétablir ces services que sont la protection contre les dangers naturels, la production de bois ou encore la forêt comme espace de détente. En revanche, ces perturbations ont été favorables à la faune et la flore. Une multitude de nouvelles niches écologiques ont ainsi vu le jour sous forme de bois mort, d'arbres dépérissants et de clairières lumineuses riches en végétation.



Troglodyte mignon

Photo : A. Aebischer

Qu'en est-il 20 ans plus tard ?

Le Canton et la Confédération sont alors intervenus par la mise sur pied de programmes spéciaux en faveur de la reconstitution de nos forêts. Grâce aux moyens mis à disposition, les équipes et entreprises forestières ont fourni un travail remarquable. Il s'agissait de déblayer les surfaces dévastées et d'entreprendre des travaux de plantation et de soins aux jeunes arbres venus spontanément. Ce fut un travail de longue haleine, notamment au niveau de la lutte contre l'envahissement de la ronce étouffant la forêt naissante.



Le résultat 20 ans plus tard est bluffant au point où on en oublierait parfois les profondes cicatrices laissées par l'ouragan. Certes, des arbres plus que centenaires, ont disparu mais la relève est bien présente. La forêt fribourgeoise s'est enrichie avec des espèces emblématiques telles que le chêne ou encore avec des arbres plus rares comme les noyers, cormiers et fruitiers sauvages.

Commémoration en 2019

Cette année, plusieurs manifestations seront organisées dans le but de partager avec la population fribourgeoise ce renouveau forestier mais aussi d'aborder des thématiques tels les changements climatiques et leurs incidences en forêt. En temps opportun, ces différents événements vous seront communiqués via notre site internet ou encore les médias.

Hauterive, janvier 2019

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier
Service des forêts et de la faune

Sylviance

Institut de Beauté
& Massages

Sylvie Lippuner-Thürler
Le Bret 3
1756 Omnes FR
Tel. : 026 470 20 96
Nat.: 079 406 88 15



Menuiserie Baeriswyl Sàrl
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing
Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75

Kéranita
Coiffure

Dames - Messieurs - Enfants

Anita Brünisholz - Morel
Brevet fédéral

En Meinoud 19
1745 Lentigny

Tel. 026/466.66.64


PPFHYPNOCOACH
La conjugaison de la vie



Nathalie Cabrera Aiello

Pra Chevalley 2

1745 Lentigny

078/8067830

www.ppfhynocoach.ch

Lentigny – Cabane des bûcherons



CHASSE AUX OEUFS

Lundi de Pâques

22 avril à 10h30

Boissons et restaurations chaudes

NOUVEAUTE

**Cette année, vous
pourrez à nouveau manger au
chaud dans la cabane des bûcherons**

Venez nombreux, en famille...

SERVICES & ENTRAIDES

Cours d'anglais, soutien scolaire

Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Audrey Devaud, étudiante au Collège de Gambach, est disponible pour donner des cours de soutien de français et allemand aux élèves du niveau primaire. Contact 077 529 04 29.

Cours de rythmique

Anne Menétray Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Bregnard Julie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	075 412 25 18
Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Mettraux Emeline, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	079 522 42 21
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 37 27	079 466 52 36
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079 425 94 31
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Vous souhaitez bénéficier d'une infirmière à domicile suite à une hospitalisation ou une dégradation de votre santé ?

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, vous rend visite à votre domicile ou vous reçoit à son cabinet de soins à Lovens.

Contrôle de santé, préparation de semainiers, ablation de fils, réfections de pansements, soins de stomies, surveillances, injections, vaccinations, etc. font partie de la palette de soins proposés.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base, sur prescription médicale.

Tél. 078 403 62 72 Horaires : lundi – mercredi – vendredi de 8 h 00 à 18 h 00

Site internet : www.adn-soins.ch

LES FENÊTRES DE L'AVENT 2018

Chers Villageois, chers Amis,

Les fenêtres de l'Avent de Lovens et Onnens ont connu un grand succès, grâce à vous.

Malgré le froid vous êtes venus nombreux pour partager des moments chaleureux et magiques lors du temps de l'Avent.

Grâce à votre générosité, un don de CHF 772.85 a pu être versé à l'association PASTEC. Cette association est gérée par l'Université de Lausanne pour développer un programme d'activités thérapeutiques destinés aux enfants atteints d'un cancer. Ce programme a pour but d'amener des bienfaits pour leur qualité de vie, des moments de plaisir et de les aider à se dépasser.



MERCI INFINIMENT !

En décembre 2019, nous aurons le plaisir de découvrir les Fenêtres de l'Avent dans le village de Lentigny, nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

A bientôt !

Nadège Rime, Barbara Lauper et Céline Chappuis

E ntreprise de T ravaux I mmobiliers

ETI Ro chat T.

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi

Pour tous vos travaux

Thierry Ro chat
Rte d'Onnens 18
1745 Lentigny
079/372.45.65

d'aménagement et d'entretien
extérieur et intérieur

E-mail: thierry.rochat@bluewin.ch



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

En forêt, le respect s'impose

Ce petit guide est un recueil de clins d'œil, pour que tout le monde trouve son bonheur en forêt. Sans prise de bec et sans prise de tête!

De plus en plus de monde se croise dans les bois. Promeneurs, sportives, botanistes ou chasseuses d'images, chercheurs de champignons ou enseignants: les attentes de chacune et chacun varient beaucoup. C'est une source de conflits potentiels qui peuvent altérer la cohabitation entre usagers de la forêt et porter directement atteinte à cette dernière.

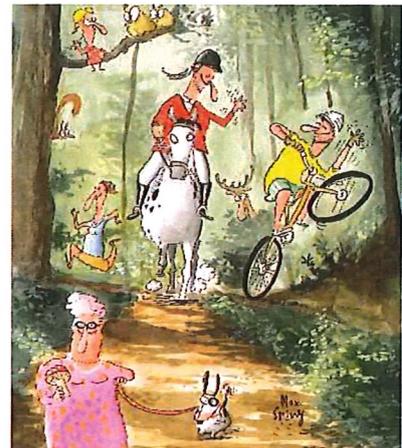
La forêt est un espace ouvert. A quelques réserves près, nous y avons toutes et tous librement accès. Mais nous devons nous y comporter comme des invités. La Communauté de travail pour la forêt (AfW-CTF) a donc élaboré un guide du savoir-vivre en forêt en dix commandements. Il ne pointe pas de doigt accusateur mais fournit une matière à penser joyeusement illustrée par Max Spring, célèbre illustrateur et caricaturiste bernois.

Ce petit manuel aborde la question des déchets, fait halte devant les chantiers de bûcheronnage, prévient des dangers guettant les promeneurs, appelle à la modération les adeptes des cueillettes. S'il aborde des thèmes aussi courants que celui des chiens en laisse, il s'aventure aussi vers des thèmes moins visibles, comme le respect du repos nocturne, rappelant que la quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces.

Vingt organisations, représentant des milieux et des intérêts très divers - de ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, aux chasseurs, en passant par des organisations sportives ou de défense de l'environnement - ont élaboré ensemble le «Petit guide du savoir-vivre en forêt», ce qui en fait un modèle de partenariat d'autant plus respectable.

Merci de participer à sa diffusion!

Le petit guide est consultable et téléchargeable sur le site www.waldknigge.ch. Vous pouvez également y commander autant d'exemplaires que vous souhaitez. Le petit guide est un excellent outil pédagogique pour l'école. Pour plus d'infos sur la forêt : www.foretsuisse.ch



Les uns les autres nous nous respecterons.



Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.



Fruits et récoltes, point nous n'amasserons.

En faveur des camps et autres activités scolaires



Marché printanier
Samedi 11 mai 2019

Salle polyvalente de Lentigny
de 9 h. à 15 h.
30 artisans - restauration

Organisé par le Conseil des parents en collaboration avec les élèves et le corps enseignant de la Brillaz